

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 3 octobre 2016 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Robert A. Laurence.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

16-10-752 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 3 octobre 2016 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 5.5 Vente pour défaut de paiement de taxes / 2015 et antérieures / Mandat au notaire

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 19 septembre 2016 / Séance extraordinaire du 26 septembre 2016
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.8 Centre Notre-Dame-de-Fatima / Soirée « Mille et une huîtres » 2016 / Aide financière
 - 4.9 Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield / Prêt d'honneur / Aide financière
 - 4.10 La Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges / Souper-bénéfice 2016 / Aide financière
 - 4.11 Commission de toponymie / Modification / Pavillon de Dorion-Gardens / Désignation et ajout à la liste officielle / Pavillon Normand-Desjardins
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.4 Règlement d'emprunt n° 1728 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Voie cyclable / Pavage, bordures, trottoirs, éclairage et ouvrages connexes / Partie de l'avenue André-Chartrand / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
 - 5.5 Vente pour défaut de paiement de taxes / 2015 et antérieures / Mandat au notaire

- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 9 septembre 2016
- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunion du 24 mai 2016
 - 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.3 Direction générale / Contrat de travail / Autorisation de signature
 - 7.4 Service des eaux / Confirmation de poste / Agent de bureau 2
 - 7.5 Service des ressources humaines / Embauche / Conseillère – Santé, sécurité et mieux-être au travail
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Arts et culture**
 - 10.1 Entente de développement culturel pour l'année 2017 / Ministère de la Culture et des Communications du Québec / Délégation / Autorisation de signature
 - 10.2 Ratification / Contrat artistique / Spectacle de Gregory Charles
- 11. Loisirs et vie communautaire**
 - 11.1 Balle-rapide la Presqu'Île / Inscriptions saison 2016 / Remboursement
 - 11.2 Club de soccer FC Trois-Lacs inc. / Inscriptions saison 2016 / Remboursement
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-43 / Correction du revêtement d'enrobé bitumineux sur un tronçon de la rue Henry-Ford
 - 13.2 Ratification / Vente de biens excédentaires / CSPQ
- 14. Eaux**
 - 14.1 Ordre de changement n° 15 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) / Règlement n° 1605
- 15. Services techniques**
 - 15.3 Engagements de la Ville en lien avec la position ministérielle sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égouts municipaux
- 16. Urbanisme**
 - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 13 septembre 2016
 - 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 13 septembre 2016
 - 16.8 PIIA / 239, rue Rodolphe-Besner / Nouvelle construction industrielle / Lot 5 898 161 / Zone 12-646 / CCU n° 16-09-146
 - 16.11 PIIA / 3200, boulevard de la Gare / Agrandissement et rénovation extérieure / Lot 4 570 300 / Zone C3-302 / CCU n° 16-09-149
 - 16.12 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 20 septembre 2016
 - 16.13 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 20 septembre 2016
 - 16.16 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Rue Bill-Durnan / Autorisation / Classe d'usage C3 à l'intérieur de la zone C2-448 pour permettre la construction d'un bâtiment de type clinique médicale de plus de deux mille mètres carrés et d'un maximum de trois étages / Lot 3 883 379 / Zone C2-448 / CCU n° 16-09-154

- 16.25 Lotissement / Cession de parcs / Lots projetés 5 895 678 à 5 895 689 /
Projet de développement de condos de type multifamilial horizontal /
Avenue André-Chartrand
- 16.26 Règlement de contrôle intérimaire n° 230 de la MRC de Vaudreuil-
Soulanges / Demande de modification aux articles 6.1 et 6.2 / Groupe
d'usages « Habitation (H) » dérogatoire protégé par droits acquis /
Agrandissement du bâtiment principal / Construction ou agrandissement
d'un bâtiment accessoire
- 16.28 Report de l'étude / Dérogation mineure / 3200, boulevard de la Gare /
Installation d'une enseigne sur chacune des quatre faces d'un campanile
/ Lot 4 570 300 / Zone C3-302 / CCU n° 16-08-128

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1566-07 / Nuisances (RMH 450) / Interdiction de
nourrir les animaux sauvages
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1510-02 / Chiens et chats / Autorisation de
chiens tenus en laisse dans certains parcs
- 18.3 Adoption avec changement / Règlement n° 1274-23 / Règlement omnibus
modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne
n° 1274
- 18.4 Adoption de second projet avec changements / Règlement n° 1275-242 /
Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

16-10-753 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en
conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 19 septembre 2016;
- séance extraordinaire du 26 septembre 2016.

« ADOPTÉE »

16-10-754 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les
membres du Conseil.

**16-10-755 Centre Notre-Dame-de-Fatima / Soirée « Mille et une huîtres » 2016 /
Aide financière**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la soirée « Mille et une huîtres » organisée par
le Centre Notre-Dame-de-Fatima au profit de son camp Arc-en-ciel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Centre Notre-Dame-de-Fatima à titre d'aide financière dans le cadre de la soirée « Mille et une huitres » qui se tiendra le 14 octobre 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-10-756 Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield / Prêt d'honneur / Aide financière

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au 61^e banquet annuel du Prêt d'Honneur organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield à titre d'aide financière dans le cadre du 61^e banquet annuel du Prêt d'Honneur qui se tiendra le 12 novembre 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-10-757 La Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges / Souper-bénéfice 2016 / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière demandée par la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges pour une chorale composée d'enfants de 7 à 12 ans dans le cadre de son souper-bénéfice annuel;

CONSIDÉRANT que l'activité de chorale est offerte gracieusement à tous les enfants de la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la mission de la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 90 \$ soit versé à la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges à titre d'aide financière pour une chorale d'enfants dans le cadre de son souper-bénéfice annuel;

« ADOPTÉE »

16-10-758 Commission de toponymie / Modification / Pavillon de Dorion-Gardens / Désignation et ajout à la liste officielle / Pavillon Normand-Desjardins

CONSIDÉRANT que M. Normand Desjardins a consacré plus de 50 ans à développer le baseball à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'il a été président de l'Association de baseball mineur de Dorion dès sa création dans les années 1960, qu'il a continué d'occuper cette fonction lors des fusions avec les associations de Vaudreuil en 1994 et de L'Île-Perrot en 2007 pour ensuite terminer son mandat de président en 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le nom du bâtiment « Pavillon de Dorion-Gardens » situé au 671, rue Valois, sis sur le lot 3 745 085, soit remplacé par « Pavillon Normand-Desjardins »;

QUE le nom « Pavillon Normand-Desjardins » soit ajouté à la liste officielle des noms des bâtiments de la Ville.

« ADOPTÉE »

16-10-759 Règlement d'emprunt n° 1728 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Voie cyclable / Pavage, bordures, trottoirs, éclairage et ouvrages connexes / Partie de l'avenue André-Chartrand / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 3 octobre 2016 pour le Règlement d'emprunt n° 1728 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et de voie cyclable incluant tous les ouvrages connexes d'une partie de l'avenue André-Chartrand entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique en décrétant une dépense et un emprunt d'un million deux cent vingt-huit mille dollars (1 228 000,00 \$) à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 27 010;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 675;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes faites est de 5;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1728 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

« ADOPTÉE »

16-10-760 Vente pour défaut de paiement de taxes / 2015 et antérieures / Mandat au notaire

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE mandat soit confié à M^e Chantal Lamarre, notaire, afin d'effectuer les recherches et vérifications nécessaires au Bureau de la publicité des droits, circonscription foncière Vaudreuil pour préparer l'avis de vente pour défaut de paiement de taxes 2015 et antérieures;

QUE les honoraires afférents établis à 54 \$ par unité d'évaluation pour lesquelles elle devra faire les recherches, TPS et TVQ non comprises, soient considérés comme des frais encourus sur la vente à venir;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-10-761 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 9 septembre 2016

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 9 septembre 2016 totalisant un montant de 2 915 934,93 \$.

16-10-762 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunion du 24 mai 2016

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail des employés cols bleus tenue le 24 mai 2016 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

16-10-763 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 22 septembre 2016.

« ADOPTÉE »

16-10-764 Direction générale / Contrat de travail / Autorisation de signature

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire ainsi que le greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir entre M. Martin Houde et la Ville de Vaudreuil-Dorion et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-10-765 Service des eaux / Confirmation de poste / Agent de bureau 2

CONSIDÉRANT la résolution 16-06-496;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux en date du 20 septembre 2016;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Francine Décarie, dans son poste d'agente de bureau 2 au sein du Service des eaux, et ce, à compter 20 septembre 2016;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Décarie.

« ADOPTÉE »

16-10-766 Service des ressources humaines / Embauche / Conseillère – Santé, sécurité et mieux-être au travail

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 26 septembre 2016;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Susy Boyer au poste régulier à temps complet de conseillère – Santé, sécurité et mieux-être au travail au sein du Service des ressources humaines, et ce, à compter du 31 octobre 2016, au salaire prévu à la classe 14 (échelon 5) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QU'il est entendu que M^{me} Susy Boyer aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Boyer;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-10-767 Entente de développement culturel pour l'année 2017 / Ministère de la Culture et des Communications du Québec / Délégation / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le travail des trois dernières années en développement culturel dans le cadre de l'entente triennale de 2014-2016 et de ses résultats;

CONSIDÉRANT la venue à échéance de l'entente 2014-2016 en décembre 2016;

CONSIDÉRANT la pertinence d'une telle entente par rapport à l'Agenda 21 de la culture;

CONSIDÉRANT la nécessité de cette entente pour développer et réaliser les prochaines actions du plan d'action de la politique culturelle, appuyer le milieu dans son développement et conclure certains partenariats structurants et importants;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit délégué pour entamer les discussions avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec en vue de l'élaboration d'une nouvelle entente visant le financement de certaines parties du plan d'action associé à la politique culturelle de la Ville de Vaudreuil-Dorion et de l'Agenda 21 de la culture pour l'année 2017;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec ainsi que tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

16-10-768 Ratification / Contrat artistique / Spectacle de Gregory Charles

CONSIDÉRANT que la Ville a retenu les services de M. Gregory Charles dans le cadre de la soirée reconnaissance des bénévoles pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que la dépense excède le montant de la délégation prévu au règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y lieu de ratifier le contrat intervenu;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient ratifiés le bon de commande 16828 daté du 2 mai 2016 ainsi que le contrat signé le 8 avril 2016 avec Les productions Gregory inc.;

« ADOPTÉE »

16-10-769 Balle-rapide la Presqu'île / Inscriptions saison 2016 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'organisme Balle-rapide la Presqu'île a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville rembourse à l'organisme Balle-rapide la Presqu'Île une somme de 1 201 \$ pour les frais d'inscription de la saison 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-10-770 Club de soccer FC Trois-Lacs inc. / Inscriptions saison 2016 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de soccer FC Trois-Lacs inc. a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville rembourse au Club de soccer FC Trois-Lacs inc. une somme de 42 501,25 \$ pour la saison d'été 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-10-771 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-43 / Correction du revêtement d'enrobé bitumineux sur un tronçon de la rue Henry-Ford

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la correction du revêtement d'enrobé bitumineux sur un tronçon de la rue Henry-Ford, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 septembre 2016 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-16-43;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence La Compagnie Meloche inc., 3125, boulevard Saint-Charles, Kirkland (Québec), H9H 3B9, pour la correction du revêtement d'enrobé bitumineux sur un tronçon de la rue Henry-Ford au montant de 62 235,51 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-16-43;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la correction du revêtement d'enrobé bitumineux sur un tronçon de la rue Henry-Ford et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-10-772 Ratification / Vente de biens excédentaires / CSPQ

CONSIDÉRANT que la Ville a en sa possession des biens usagés excédentaires dont elle désire se départir;

CONSIDÉRANT la résolution 16-01-026 autorisant la signature d'une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la gestion de la disposition de ces biens;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient ratifiés les mandats autorisant la vente de certains biens excédentaires donnés par le directeur du Service des travaux publics au CSPQ à l'égard de ses appels d'offres 16-0263 et 16-0315.

« ADOPTÉE »

16-10-773 Ordre de changement n° 15 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) / Règlement n° 1605

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 15 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) – appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 » totalisant un montant de 101 555,01 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-10-774 Engagements de la Ville en lien avec la position ministérielle sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égouts municipaux

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} avril 2014, toute municipalité qui prévoit entreprendre ou autoriser des projets de développement ou de redéveloppement sur son territoire doit planifier des mesures compensatoires permettant d'éviter l'augmentation de la fréquence des débordements;

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de l'analyste du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation du projet Phil-Goyette;

CONSIDÉRANT qu'aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques, ne sera autorisé si le requérant n'a pas prévu des mesures compensatoires selon les modalités d'application d'une des trois options possibles;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se prévaloir de l'option 3, soit les mesures compensatoires déterminées dans le cadre d'un plan de gestion des débordements;

CONSIDÉRANT qu'à la réception de l'engagement municipal, le MDDELCC pourra procéder à l'analyse et à l'autorisation des projets d'extension de réseau d'égout sans la mise en œuvre de mesures compensatoires immédiates si :

- ces projets sont couverts par le plan de gestion des débordements;
- les débits autorisés par le MDDELCC et ceux permis par la municipalité (redéveloppement) à l'intérieur du territoire visé par ce plan n'excèdent pas ce que celui-ci prévoit;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit transmis au MDDELCC un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires globales à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observés sur l'ensemble du territoire concerné. Un délai maximal de trois ans après la transmission de l'engagement pourra être accordé par le MDDELCC selon l'envergure des travaux à réaliser;

QUE la Ville s'engage à assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier prévu. Un délai maximal de cinq ans après l'approbation de ce plan pourra être accordé par le MDDELCC selon l'envergure des travaux à réaliser;

QUE la Ville mandate la division – Technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire de tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

« ADOPTÉE »

16-10-775 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 13 septembre 2016

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 13 septembre 2016.

« ADOPTÉE »

16-10-776 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 13 septembre 2016

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 13 septembre 2016 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

| | |
|------------------|---|
| CCU n° 16-09-141 | 412, boulevard Harwood / Nouvelle enseigne au mur de la façade / Lot 1 545 500 / Zone C3-725 |
| CCU n° 16-09-142 | 3041, boulevard de la Gare / Modifications au concept architectural par l'ajout d'une marquise et de panneaux de verre sur les coursives / Lot 5 283 331 / Zone C3-1005 |
| CCU n° 16-09-143 | 3110-3218, boulevard de la Gare / Concept de développement marketing pour les centres commerciaux du Groupe Harden / Lots 4 119 362, 4 325 304 et 4 365 810 / Zone C3-356 |
| CCU n° 16-09-145 | 1335-1345, rue Émile-Bouchard / Modification du matériau utilisé pour les appentis du toit (cage d'ascenseur) / Lot 5 851 988 / Zone H3-1006 |
| CCU n° 16-09-147 | 980, avenue Saint-Charles, local 122 / Nouvelle enseigne à plat au mur et dans le poteau commun / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 |

| | |
|------------------|--|
| CCU n° 16-09-148 | 480, boulevard Harwood / Remplacement de l'enseigne sur poteau / Lot 1 545 496 / Zone C3-755 / |
|------------------|--|

« ADOPTÉE »

16-10-777 PIIA / 239, rue Rodolphe-Besner / Nouvelle construction industrielle / Lot 5 898 161 / Zone 12-646 / CCU n° 16-09-146

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-09-146 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 septembre 2016;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 239, rue Rodolphe-Besner, le projet de nouvelle construction industrielle telle que montrée aux plans révisés en date du septembre 2016 par M. Louis Houle, architecte, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- aucun ouvrage ou remblai ne devra venir obstruer le fossé existant en arrière lot;
- l'aire de stationnement et d'entreposage des camions devra être dissimulée par une clôture opaque de 2,75 mètres de hauteur, tel que requis par l'article 2.2.18.4.1 du Règlement de zonage n° 1275;
- de façon à atténuer les nuisances causées par le bruit des camions, un espace doit être aménagé à la limite arrière du lot mesurant 6 mètres de profondeur par la largeur du terrain. Cet espace doit être constitué d'une butte garnie d'une variété d'arbres, de conifères et de feuillus, plantés en quinconce de façon à former un écran opaque. Cet espace devra être situé à l'extérieur du fossé existant. Un plan d'aménagement paysager doit être déposé et approuvé;
- le nombre, la hauteur, le calibre et l'essence des plantations obligatoires exigées en bordure de rue devront être conformes au Règlement de zonage n° 1275;
- les espaces pour le recyclage et la cueillette des ordures devront être conformes au Règlement concernant les matières résiduelles n° 1586;
- les équipements mécaniques peuvent être situés sur le toit ou déposés sur le sol, mais devront être entourés d'un écran opaque et conçu afin d'éviter la propagation du bruit;
- le requérant devra déposer une étude démontrant que l'ensemble des usages et des appareils mécaniques du bâtiment (camions réfrigérés, compresseurs, appareils de climatisation et de ventilation, etc.) ne constitueront pas une source de pollution sonore pour la zone résidentielle avoisinante et que le niveau sonore respectera la réglementation en vigueur sur les nuisances;
- l'enseigne devra faire l'objet d'une approbation distincte à une séance ultérieure.

« ADOPTÉE »

16-10-778 PIIA / 3200, boulevard de la Gare / Agrandissement et rénovation extérieure / Lot 4 570 300 / Zone C3-302 / CCU n° 16-09-149

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-09-149 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 septembre 2016;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3200, boulevard de la Gare, le projet d'agrandissement et rénovation extérieure telle que montrée aux plans préparés par M. Martin Desgagné, architecte, feuillet A-101, daté du 30 juin 2016, ainsi que sur les feuillets révisés A-102, A-103, A-104, A-105 et A-106 datés du 1^{er} septembre 2016, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- les plans de génie civil et de gestion des eaux pluviales du nouveau stationnement (agrandissement) devront être conformes aux exigences et politiques de la Ville en la matière;
- les nouveaux arbres à moyen déploiement devront avoir un calibre de 7 centimètres à la plantation mesuré à 1,3 mètre au-dessus du sol, tel que requis à l'article 2.2.17.3.5 du Règlement de zonage n° 1275 ; ces nouveaux arbres devront être plantés en bordure du boulevard de la Gare, sur le terrain non occupé de forme triangulaire;
- les espaces pour le recyclage et la cueillette des ordures devront être conformes au Règlement concernant les matières résiduelles n° 1586;
- le plan d'aménagement paysager pour l'ensemble du lot 4 570 300 doit être approuvé par la division - Environnement;
- une demande de permis d'affichage distincte devra être approuvée à une séance ultérieure.

« ADOPTÉE »

16-10-779 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 20 septembre 2016

Il est
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 20 septembre 2016.

« ADOPTÉE »

16-10-780 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 20 septembre 2016

Il est
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 20 septembre 2016 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

| | |
|------------------|--|
| CCU n° 16-09-152 | Projet de redéveloppement mixte sur trois étages avec mezzanine incluant les locaux commerciaux et un garage au rez-de-chaussée et des logements aux étages supérieurs / 335, rue Chicoiné / Lot 1 545 621 / Zone C2-716 |
| CCU n° 16-09-155 | 100 et 110, rue Jean-Béliveau / Remplacement du parement extérieur / Lot 5 909 411 / Zone H3-1010A |
| CCU n° 16-09-156 | 163, avenue Saint-Charles / Rénovation des quatre façades du bâtiment principal / Lot 1 546 354 / Zone C2-531 |
| CCU n° 16-09-158 | 3080, boulevard de la Gare, local 1110 / Nouvelle enseigne / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001 |
| CCU n° 16-09-159 | 3190, route Harwood / Nouvelle enseigne sur poteaux / Lot 1 834 009 / Zone C3-815 |
| CCU n° 16-09-160 | 585, avenue Saint-Charles, local 420 / Nouvelle enseigne à plat au mur / Lot 5 443 991 / Zone C3-242 |

| | |
|------------------|--|
| CCU n° 16-09-161 | 115, route De Lotbinière / Modification de deux enseignes existantes, dont l'une sur poteau et l'autre à plat au mur / Lot 1 545 810 / Zone C2-721 |
|------------------|--|

« ADOPTÉE »

16-10-781 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Rue Bill-Durnan / Autorisation / Classe d'usage C3 à l'intérieur de la zone C2-448 pour permettre la construction d'un bâtiment de type clinique médicale de plus de deux mille mètres carrés et d'un maximum de trois étages / Lot 3 883 379 / Zone C2-448 / CCU n° 16-09-154

CONSIDÉRANT une demande de modification du Règlement de zonage n° 1275 présentée par 7743084 Canada inc. visant à permettre la construction d'un bâtiment de type clinique médicale de plus de deux mille mètres carrés et d'un maximum de trois étages;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-09-154 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 septembre 2016;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville mandate le Service du développement et de l'aménagement du territoire afin de modifier le Règlement de zonage n° 1275 dans le but de permettre la construction d'un bâtiment de type clinique médicale de plus de deux mille mètres carrés et d'un maximum de trois étages.

« ADOPTÉE »

16-10-782 Lotissement / Cession de parcs / Lots projetés 5 895 678 à 5 895 689 / Projet de développement de condos de type multifamilial horizontal / Avenue André-Chartrand

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de lotissement a été déposée par Louis Boudreault, arpenteur-géomètre pour le compte de Groupe NAM dans le but de remplacer les lots 4 070 546, 4 070 547, 5 495 470 et 5 495 478 par les lots 5 895 678 à 5 895 689 tel que présenté sur le plan portant le numéro de dossier 1103340 sous la minute 22113, daté du 6 juin 2016;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4.2 du Règlement lotissement n° 1273, lorsque l'opération cadastrale entraîne une augmentation du nombre de lots, le propriétaire doit céder gratuitement à la Ville une superficie de terrain représentant 10 % de la superficie du terrain, qui, de l'avis du Conseil, convient pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels ou payer une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan;

CONSIDÉRANT que le projet de développement de condos de type multifamilial horizontal situé sur l'avenue André-Chartrand a été approuvé par le Conseil suivant la résolution 16-03-171 et ne comporte aucun aménagement de parc;

CONSIDÉRANT que pour les lots 5 495 470 et 5 495 478, la superficie représentant le 10 % aux fins de parc a été prise à même la banque de terrain du Groupe NAM inc., projets André-Chartrand et Champfleury;

CONSIDÉRANT que les frais de parc pour les lots 4 070 546 et 4 070 547 n'ont pas été versés lors de leur création, mais sont exigibles maintenant et que leur superficie totale correspond à 19 868,1 mètres carrés pour une valeur de 1 390 700 \$ représentant 139 070 \$ de frais de parc;

CONSIDÉRANT la résolution 16-06-514 prévoyant la création d'une banque de réserve appartenant à Développement Banlieue-Ouest inc., pour un surplus de 467,22 mètres carrés provenant du lotissement du projet « Place 20-30-40 » - phase 15;

CONSIDÉRANT que Développement Banlieue-Ouest inc. désire affecter ce 467,22 mètres carrés de surplus pour réduire le coût du 10 % de frais de parc, le tout tel qu'il appert d'une lettre datée du 26 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que la valeur de la banque de 467,22 mètres carrés a été établie à 19 233,49 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte que soit affecté et soustrait du paiement de frais de parc pour le lotissement des lots 4 070 546 et 4 070 547 un montant de 19 233,49 \$ représentant le solde de la banque de réserve du promoteur Banlieue-Ouest inc., et qu'un montant résiduel de 119 836,51 \$ équivalent à 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation en vigueur soit versé dans un fonds spécial visant à être utilisé pour acheter ou aménager des terrains à des fins de parcs ou de terrain de jeux, pour acheter des terrains à des fins d'espaces naturels ou pour acheter des végétaux.

« ADOPTÉE »

16-10-783 Règlement de contrôle intérimaire n° 230 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Demande de modification aux articles 6.1 et 6.2 / Groupe d'usages « Habitation (H) » dérogatoire protégé par droits acquis / Agrandissement du bâtiment principal / Construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT l'adoption le 13 juillet 2016 du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 230 par le Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que l'article 6.2 de ce règlement empêche l'agrandissement ou l'ajout de toute construction pour un usage dérogatoire protégé par droits acquis;

CONSIDÉRANT la présence d'habitations unifamiliales isolées en situation de droit acquis à l'intérieur du territoire d'application du RCI n° 230, soit dans le secteur de la rue Lauzon et de la route Harwood notamment;

CONSIDÉRANT que l'usage « habitation » est compatible avec l'arrivée de l'hôpital régional à proximité;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite que le RCI soit plus souple pour permettre l'agrandissement de bâtiments principaux du groupe d'usages « Habitation (H) » en droits acquis ainsi que la construction ou le remplacement de bâtiments accessoires au groupe d'usages « Habitation (H) » en droit acquis, le tout conformément au Règlement de zonage n° 1275;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de modifier les articles 6.1 et 6.2 du Règlement de contrôle intérimaire n° 230 afin de permettre l'agrandissement des bâtiments principaux du groupe d'usages « Habitation (H) » protégés par droits acquis, ainsi que l'ajout ou le remplacement de bâtiments accessoires au groupe d'usages « Habitation (H) » protégés par droits acquis.

« ADOPTÉE »

16-10-784 Report de l'étude / Dérogation mineure / 3200, boulevard de la Gare / Installation d'une enseigne sur chacune des quatre faces d'un campanile / Lot 4 570 300 / Zone C3-302 / CCU n° 16-08-128

CONSIDÉRANT une demande dérogation mineure présentée par 9128-6591 Québec inc.;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 17 septembre 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite approfondir l'étude de la présente demande;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'étude de la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3200, boulevard de la Gare soit reportée à une séance ultérieure.

« ADOPTÉE »

16-10-785 Adoption / Règlement n° 1566-07 / Nuisances (RMH 450) / Interdiction de nourrir les animaux sauvages

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1566-07 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1566-07 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 (RMH 450) afin d'interdire de nourrir les animaux sauvages ».

« ADOPTÉE »

16-10-786 Adoption / Règlement n° 1510-02 / Chiens et chats / Autorisation de chiens tenus en laisse dans certains parcs

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1510-02 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1510-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement concernant les chiens et les chats n° 1510 afin de permettre la présence de chiens tenus en laisse dans certains parcs ».

« ADOPTÉE »

16-10-787 Adoption avec changement / Règlement n° 1274-23 / Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 juillet 2016 un projet de règlement portant le n° 1274-23 modifiant le Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 8 août 2016 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1274-23 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté avec changement, soit l'ajout du paragraphe 8 à l'article 7 afin de remplacer les définitions des termes « Arbre à faible déploiement », « Arbre à moyen déploiement » et « Arbre à grand déploiement », le Règlement n° 1274-23 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 ».

« ADOPTÉE »

16-10-788 Adoption de second projet avec changements / Règlement n° 1275-242 / Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 juillet 2016 un projet de règlement portant le n° 1275-242 modifiant le Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 8 août 2016 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-242 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement n° 1275-242 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 »

soit adopté avec changements, soit :

- les détails techniques à propos des pièces de bois devant protéger les arbres susceptibles d'être endommagés lors des travaux à l'article 2;
- l'obligation de remplacer tout arbre abattu sur une rive ou dans le littoral à l'article 5;
- la méthode de calcul du nombre et les types d'arbres minimaux en cours avant et avant secondaire et la distance minimale entre deux arbres à grand déploiement à l'article 6;
- l'ajout de l'article 6.1 afin de modifier les dimensions minimales requises des arbres à la plantation;
- des modifications concernant les termes « arbres », « espèces » et « genres » à l'article 7;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet n'est pas identique au premier.

« ADOPTÉE »

16-10-789 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale :

- Tournage d'un message publicitaire devant le chapiteau Eugène Chaplin le 14 septembre 2016;
- Mise en place d'affiches directionnelles et d'une affiche temporaire annonçant la Journée P qui s'est tenue le 24 septembre 2016 au parc de Bel-Air;
- Tenue du triathlon des élèves du secteur de l'adaptation scolaire (EHDA) de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes le 13 octobre 2016;
- Mise en place d'une bannière annonçant la tenue annuelle de La Guignolée de la Paroisse Saint-Michel qui se tiendra le 3 décembre 2016;
- Tenue d'un lave-auto le 1^{er} octobre 2016 (remis au lendemain en cas de mauvais temps) au 50, boulevard de la Cité-des-Jeunes dans le cadre d'une activité de financement au profit de l'Harmonie de la Cité de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes.

« ADOPTÉE »

16-10-790 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

16-10-791 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

16-10-792 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 15 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe